

**PRESTATION ACCESSIBILITÉ****BON DE COMMANDE**

Entreprise : .....

Enseigne : .....

Nom et prénom du représentant légal : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : .....

E-mail : .....

N° SIRET : .....

 Commerçant  Prestataire de services  hébergement (5<sup>ème</sup> catégorie) autre : .....Inscrit RCS :  oui  non

Détail du Forfait Accessibilité	Prix € HT	Prix € TTC	Quantité	TOTAL € TTC
<b>♦ Constitution du dossier : (2)</b> . Visite sur site : informations sur l'accessibilité de l'établissement . Rédaction de l'imprimé CERFA 13824*04 . Analyse des plans cotés (fournis par le pétitionnaire) . Rédaction de la notice Accessibilité . Rédaction des demandes de dérogation Eventuelles	775,00 €	930,00 €	.....	.....
♦ option : plan coté et aménagé (intérieur et extérieur) (3)	400,00 € (par pièce)	480,00 €	.....	.....
♦ option : Attestation de conformité et rédaction du registre d'accessibilité	100,00 €	120,00 €		
(1) TTC : taux de TVA en vigueur (20 % en 2023)				..... €

**Attention : en cas de dossier complexe, un audit complet réalisé par un cabinet privé ou un maître d'œuvre pourra être recommandé.**

(2) Rappel : Tout propriétaire ou gestionnaire d'un ERP non accessible devait déposer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) avant le 27 septembre 2015. A défaut, le propriétaire ou gestionnaire d'un ERP s'expose à des sanctions financières."

(3) : Suite au 1<sup>er</sup> RV, le conseiller estimera s'il a la capacité à réaliser pour votre compte un plan coté et le nombre de plans nécessaires.

Prix : Ce tarif vaut pour un seul établissement recevant du public en ERP 5.

Documents à nous fournir : notice de sécurité complétée ; si demande de dérogation pour motif financier ou économique : avis de votre expert-comptable, liasses fiscales des trois dernières années ou prévisionnel et un plan de l'établissement (sauf si l'option « plan coté » a été validée).

Dépôt du dossier en Mairie : le dépôt du dossier en Mairie devra être fait par le pétitionnaire.

Rendez-vous : Dans les 3 semaines qui suivent la réception du chèque TTC à la CCI.

Facturation : la facture et l'encaissement du chèque seront effectués dans les 4 mois qui suivent le 1<sup>er</sup> rendez-vous même si le dossier est incomplet.

**BON POUR ACCORD :**

Date :

Signature et cachet de l'entreprise :

[www.ille-et-vilaine.cci.fr](http://www.ille-et-vilaine.cci.fr)

CCI Ille-et-Vilaine – Pole Commerce - 2 avenue de la Préfecture

CS 64204 - 35042 Rennes Cedex T. 02 99 33 66 18

SIRET : 183 500 131 00101 - APE : 9411Z - TVA Intra-communautaire : FR 11 130 022 809